

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Nicolas PEISSARD

Les sceaux de Mgr. Mariétan

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1920, tome 19, p. 133-136

© Abbaye de Saint-Maurice 2010

Les sceaux de Mgr Mariétan

La sigillographie ou sphragistique est l'étude des sceaux. De ce chef, elle se rattache à l'archéologie, à la diplomatique et à l'héraldique, tout en rendant à l'histoire elle-même de très précieux services. Un sceau est l'empreinte en cire ou en métal d'un cachet-matrice servant à authentifier un acte officiel ou privé. L'usage du sceau est, peut-on dire, aussi vieux que le monde. Quand le chasseur de rennes et le lacustre marquaient leurs armes et leurs outils d'entailles creusées dans le bois, que faisaient-ils sinon authentifier ce qui était leur propriété? En Orient, Assyriens, Chaldéens, Egyptiens, Juifs, se servaient de cachets. L'Évangile ne nous dit-il pas que le Conseil avait scellé le tombeau du Sauveur? En général, les sceaux antiques, comme ceux d'aujourd'hui encore, étaient des bagues portant sur le chaton soit le nom du propriétaire soit une figure ou un symbole. Connues déjà dans les pays grecs aux temps mycéniens, ces bagues à chaton gravé n'ont été introduites en Occident qu'à une époque relativement récente. Les plus anciens exemplaires connus sont au nord des Alpes, ceux de Horgen et d'Oberhofen de l'époque gauloise. Les grands musées possèdent de précieuses collections d'entailles romaines qui servaient de cachets à cire. Les Barbares continuèrent une tradition si répandue. Nombreuses sont, en effet, les bagues à chaton gravé des époques mérovingiennes et burgondes. Elles portent habituellement un monogramme. A l'époque carolingienne, on emploie volontiers les entailles romaines si estimées des Barbares. Les sceaux en cire étaient plaqués sur le papyrus ou le parchemin. On s'en servait aussi pour recevoir l'empreinte du métal, or, argent, ou plus communément du plomb. Le sceau était alors suspendu à l'acte par des lacets ou des languettes de parchemin pris dans la masse de métal. De bonne heure, la chancellerie pontificale adopta ce procédé; c'est en raison de ces disques métalliques de leurs actes qu'on nomma *bulles* les lettres des papes.

La forme des sceaux a beaucoup varié. La plupart sont ronds, mais il en est aussi d'ovales. La cire est tantôt

un mélange, tantôt vierge ou colorée en vert ou rouge. Les sceaux avaient au point de vue juridique une grande importance, aussi prenait-on de multiples précautions pour en éviter la contrefaçon et pour en assurer la conservation. Les cachets-matrices des particuliers étaient normalement brisés au jour même de leurs funérailles et les débris dispersés aux quatre vents ou, s'ils étaient en métal précieux, jetés au creuset. Par ce moyen on évitait tout danger de falsification des actes puisque le sceau était un signe de validation et d'authenticité. A Fribourg, le monastère de la Maigrauge a conservé, paraît-il, cette coutume de briser le sceau de l'abbesse défunte. De là vient que les sceaux-matrices personnels sont si rares. Pour assurer la conservation des sceaux appendus aux actes, on renforçait le gâteau de cire, en l'entourant d'un bourrelet également de cire, ou en l'enfermant dans une petite boîte en bois ou en métal.

Jusque vers la fin du XII^e siècle, seuls les grands personnages avaient des sceaux, puis l'usage s'en répandit dans toutes les classes de la société. Le sceau devint vraiment une signature. Chacun, pour ainsi-dire, avait son sceau. Non seulement abbayes, évêchés, prieurés, chapitres, communautés urbaines ou d'art et métiers, universités et collèges ont leurs sceaux, mais encore les simples bourgeois et roturiers, hommes et femmes, ouvriers et paysans.

Les sceaux ecclésiastiques ont beaucoup varié comme types. Tantôt le personnage lui-même : évêque, abbé, abbesse ou prieure, est représenté debout en costume de chœur sous une arcade ; tantôt il est assis. Plus tard on introduit des motifs architecturaux de l'époque et le personnage se trouve dans une niche à pignon et à clochetons. D'autres fois, le centre du sceau est occupé par un saint ou une sainte aux pieds de qui est agenouillé le possesseur du sceau avec, l'entourant, une brève légende explicative. Les sceaux des nobles comme ceux des roturiers et des communautés laïques reproduisent des armoiries.

Décrivons maintenant les sceaux de Mgr Mariétan. Le grand sceau est une composition dans le style du XIV^e siècle. Au centre, on voit S. Maurice, le patron de

Les sceaux de Mgr Mariétan

Evêque de Bethléem, Abbé de St-Maurice

Le grand sceau

destiné à authentifier les
actes officiels



Le petit sceau

pour la correspondance particulière

L'auteur de ces deux sceaux est M. l'Abbé Peissard, archéologue cantonal à Fribourg.

Ils ont été exécutés par M. Junod, graveur à Lausanne.

l'Abbaye. Le saint martyr, tête découverte et nimbée, est costumé en chevalier. Il est vêtu du haubert ou cotte de mailles. Ce vêtement militaire, déjà connu des Romains, est formé d'anneaux ou mailles de fer rivés, pris les uns dans les autres et tournés en gourmette. Le haubert est pourvu de manches terminées par des mitons ou gantelets de mailles. Une fente ménagée aux poignets permettait de sortir les mains et de laisser pendre les mitons. La coiffe de mailles ou camail qui couvrait le front et le menton est ici rabattue sur les épaules avec un aspect de capuchon. Les jambes sont recouvertes de chausses de mailles exécutées par le même procédé que le haubert et se lançant sur la partie postérieure de la jambe. Elles se terminaient par des souliers dits sollerets, de mailles encore, à semelles de cuir. Le graveur a habilement indiqué ces divers détails visibles à la loupe. Par-dessus le haubert, on endossait la cotte d'armes. C'était un vêtement d'étoffe, sans manche ici, et serré par une ceinture. Il servait à émousser les épées. Les armoiries du chevalier étaient brodées ou simplement appliquées sur la poitrine. C'est pour cela que le Saint porte la croix tréflée dite croix de S. Maurice. La ceinture est double ; la seconde qui se place sur la cuisse gauche, porte le fourreau de l'épée. La main gauche est appuyée sur le bouclier ou écu, posé à terre. Au lieu du blason traditionnel, l'écu porte la fameuse devise romaine : S. P. Q. R. « Le Sénat et le Peuple romain ». De la droite, S. Maurice tient élevée la hampe de son gonfanon enroulé. Sur le socle on lit : S. MAURITIUS. De chaque côté du glorieux martyr thébain, on voit un écu. C'est, à droite, le blason de l'Abbaye : « de gueules (rouge) à la croix tréflée d'argent » surmonté de la couronne comtale et de la crosse abbatiale. La couronne rappelle que le roi de Piémont, Victor-Amédée III a accordé, en 1782, aux abbés de St. Maurice le titre de comte par le fait même de leur élection à la dignité abbatiale. La crosse, de son côté, signifie que l'abbé de ce monastère a l'usage des « pontificaux ». A gauche, c'est l'écu de l'évêché de Bethléem : « d'azur (bleu) à l'étoile d'argent à sept rais », surmonté de la mitre et de la crosse épiscopales. A la demande de la maison de Savoie dont les relations avec l'Abbaye furent

si nombreuses à travers les siècles, le Pape Grégoire XVI accorda, en 1840, aux abbés de St. Maurice, à perpétuité, le titre d'évêque de Bethléem *in partibus infidelium*. Après la mort de Mgr Paccolat, l'évêque de Nevers se prévalant à tort du fait que Clamecy, l'ancienne cathédrale des évêques de Bethléem, chassés de Palestine, se trouvait dans son diocèse, revendiqua le titre.

Grâce aux documents fournis par M. le Chanoine Bourbon, l'évêque de Nevers fut débouté et le titre contesté resta définitivement acquis à l'abbé de St. Maurice.

Sous le socle du Saint, comme pour se mettre sous sa protection, se voit le blason personnel de Mgr Mariétan. « d'azur (bleu) à la colombe d'argent tenant dans son bec un anneau d'or et posée sur un mont à trois copeaux d'or ». Autour de ces diverses pièces, une banderolle porte l'inscription : « S. JOSEPHI. MARIETAN. ABBAT. ACAVN. COMIT : EPISC. BETHLEEM. », soit « sceau de Joseph Mariétan, abbé d'Agaune, comte ; évêque de Bethléem. » Le tout repose sur un tapis à motifs carrelés obliquement où alternent la croix et l'étoile.

Le petit sceau est d'une grande simplicité, car il n'est destiné qu'à sceller la correspondance privée. Ce sont les armes Mariétan avec un chef parti aux armes de l'abbaye et à celles de l'évêché de Bethléem. La mitre porte de chaque côté de l'orfrois vertical l'étoile des Mages. Sur le ruban qui va mourir sous un gracieux enroulement initial usité au XV^e siècle, on lit en latin : « Sceau de l'abbé d'Agaune, évêque de Bethléem. »

La composition de ces deux sceaux contraste étrangement avec les compositions mièvres et sans goût, qui, dirait-on, sont l'apanage des sceaux épiscopaux. Dans le diocèse de Lausanne et de Genève, une réaction a été entreprise, voici tantôt dix ans, par un héraldiste distingué.

Il ne sied point à l'auteur de ces deux sceaux d'en souligner les mérites, aussi se borne-t-il à féliciter Mgr Mariétan d'avoir à son service d'aussi jolies pièces.

Abbé PEISSARD

Archéologue cantonal de Fribourg.